THE CONVERSATION

Academic rigour, journalistic flair



Nassima Sayah en compagnie de ses élèves d'une classe de francisation, en janvier 2023 à Montréal. Le nombre de postes vacants chez les enseignants ne cesse d'augmenter d'une rentrée scolaire à l'autre. La Presse canadienne//Ryan Remiorz

Pénurie et enseignants non qualifiés : les vrais chiffres… et les réalités qu'ils révèlent

Published: November 17, 2026 10.10am EST

https://theconversation.com/penurie-et-enseignants-non-qualifies-les-vrais-chiffres-et-les-realites-quils-revelent-291626

Quantité de données très variables et parfois contradictoires circulent sur le problème récurrent de la pénurie d'enseignants. Qu'en est-il en réalité ? Nous avons recherché les données disponibles et recoupé les diverses statistiques, afin de présenter un portrait le plus exact possible de la réalité.

Une réalité qui préoccupe : un sondage publié en août montrait que la question est perçue par la population du Québec comme étant un des principaux problèmes du système d'éducation.

Pourtant, il est difficile d'avoir l'heure juste sur la situation. Les chiffres sont mis de l'avant par divers acteurs du milieu de l'éducation et partagés dans les médias oscillent entre 1000 et 30 000 (!).

Pour y voir clair, il faut clarifier ce qui est répertorié au juste… et ce qui ne l'est pas.

Read more: ***Pour pallier la pénurie d'enseignants, il faut multiplier les formations plus courtes et mieux adaptées***

Chercheuses au Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante, nous avons réalisé plusieurs projets de recherche sur la pénurie enseignante et sur le recours aux personnes enseignantes non légalement qualifiées (PENLQ).

Comment chiffre-t-on la « pénurie » ?

À la rentrée 2026, on apprenait qu'il y avait 3000 « postes vacants » dans les écoles primaires et secondaires. Quand le ministère de l'Éducation quantifie ainsi la pénurie d'enseignants, il fait référence au nombre de « chaises vides » : les classes pour lesquelles aucun enseignant, qualifié ou non, n'a été affecté. Mais ce chiffre ne nous renseigne pas sur le nombre d'enseignants qualifiés dont le système d'éducation a besoin.

Au départ, les enseignants sont plus difficiles à répertorier que d'autres professionnels encadrés par un ordre. Les médecins, les avocats, les infirmières ou les ingénieurs, par exemple, ne peuvent pas être remplacés par une personne non formée ou non certifiée : les postes vacants sont tout simplement non pourvus, et la pénurie de main-d'œuvre est facilement quantifiable. Ce sont de tels manques de personnel, d'ailleurs, qui occasionnent de la surcharge pour les travailleurs qui restent et, dans certains domaines, comme la santé, une difficulté pour le public à obtenir des services.



Des élèves entrent en classe à Montréal le 9 janvier 2024, après la grève des professeurs qui avait été déclenchée en novembre 2023. La Presse canadienne/Christinne Muschi

En enseignement, la pénurie est moins visible. Comme des personnes non légalement qualifiées peuvent pourvoir des postes, on se retrouve avec une pénurie « occulte » : les postes ne sont pas vacants, mais le besoin de compétences n'est pas forcément comblé.

Qui, au juste, peut enseigner ?

Le cadre légal prévoit que pour enseigner, une personne doit détenir une qualification légale d'enseigner. Ces autorisations sont décernées par le MEQ aux personnes qui ont terminé leur formation initiale à l'enseignement, mais aussi à celles qui sont en cours de formation. De plus, depuis l'année 2023-24, des personnes inscrites dans un programme de formation peuvent obtenir une qualification légale, même sans avoir commencé la formation.

Le cadre légal n'interdit donc pas aux personnes non qualifiées d'enseigner.

Il y a toujours eu, dans le système scolaire, un recours aux enseignants non légalement qualifiés. Mais, dans la dernière décennie, cet enjeu a pris une ampleur considérable, et ceci, dans un contexte où le travail des enseignants se complexifie.

À quoi correspondent vraiment les chiffres ?

Lorsque questionné sur le nombre d'enseignants non légalement qualifiés, le gouvernement présente le nombre de « tolérances d'engagement », autant sur son tableau de bord, dans les études de crédits que dans ses réponses aux médias.



Des enseignants en grève dans les rues de Montréal, en décembre 2023. L'allègement de la charge de travail des enseignants faisait partie des revendications mises de l'avant. La Presse canadienne/Ryan Remiorz

Le ministère de l'Éducation peut accorder aux centres de services scolaires de telles « tolérances d'engagement », pour embaucher une personne non légalement qualifiée.

Parmi les critères nécessaires pour accorder une tolérance d'engagement :

- L'employeur doit démontrer qu'il lui a été impossible d'embaucher une personne qualifiée.
- La personne doit avoir un diplôme de cinquième secondaire.
- La personne doit détenir une formation supérieure jugée pertinente (terminée ou non) ou son équivalent.
- La personne peut avoir une tolérance d'engagement pour un maximum de 10 ans pour le même employeur.

Les employeurs sont ainsi libres d'établir les critères d'embauche et de maintien en poste.

Si ces critères ne sont pas satisfaits, la tolérance d'engagement n'est pas émise. Cela dit, un refus n'a aucune conséquence prévue. Une personne non qualifiée qui avait été embauchée demeure en classe tout en étant exclue du dénombrement fait par le ministère de l'Éducation.

Read more:** **Enseignants non légalement qualifiés dans nos écoles : au-delà des inquiétudes, quelles solutions ?

Autrement dit, un enseignant non légalement qualifié n'a aucune obligation de détenir une tolérance d'engagement pour enseigner. Son employeur n'a que l'obligation d'en faire la demande pour les affectations qui répondent aux critères d'octrois de la tolérance d'engagement.

Le nombre d'enseignants non légalement qualifiés

Les personnes qui sont rémunérées à la suppléance, à taux horaire et à la leçon sont exemptées au départ de l'obligation de détenir une qualification légale d'enseigner. Aucune demande de tolérance n'est faite pour ces personnes, qui sont donc très souvent non légalement qualifiées.



L'expertise universitaire, l'exigence journalistique.

Déjà des milliers d'abonnés à l'infolettre de La Conversation. Et vous ? Abonnez-vous gratuitement à notre infolettre pour mieux comprendre les grands enjeux contemporains.

Le nombre de tolérances d'engagement ne mesure donc que le nombre de documents émis. Il ne nous indique pas combien d'enseignants non légalement qualifiés se trouvent dans les écoles. Toutes les personnes présentes en classe, mais qui ne détiennent pas de tolérance d'engagement, sont exclues du dénombrement officiel lors de la diffusion du nombre de tolérances d'engagement.

Un portrait global

Dans les faits, la majorité des enseignants non légalement qualifiés qui se retrouvent dans les classes n'ont pas de tolérance d'engagement. Et le nombre réel d'enseignants non légalement qualifiés est uniquement accessible sous demande d'accès à l'information. Il n'est diffusé via aucun autre canal de communication.

Pour mettre le tout en perspective, nous présentons dans ce tableau les trois types de données disponibles pour trois années.

Année scolaire	2015-2016	2020-2021	2024-2025
Nombre total d'enseignants	103 347	111 151	131 512
Enseignants légalement qualifiés	92 179	80 630	85 758
Enseignants non légalement qualifiés	15 398 (14% des enseignants)	30 521 (27% des enseignants)	45 754 (35% des enseignants)
NLQ avec tolérance d'engagement	3 508	3 778	9 719
NLQ sans tolérance d'engagement	11 665	30 521	36 035
Postes vacants en août	Non disponible	1000	3858

Une synthèse des diverses catégories d'enseignants à l'emploi dans les écoles, en recoupant des données de diverses sources. Données fournies par les autrices/Tableau par La Conversation

Ce tableau permet d'apprécier, d'une part, l'augmentation significative du nombre d'enseignants non légalement qualifiés et, d'autre part, l'importance de connaître qui est inclus et exclu des dénombrements diffusés.

Alors que plusieurs questions demeurent sans réponses quant à la pénurie actuelle, la première étape pour trouver des solutions durables à la pénurie d'enseignants est sans aucun doute de regarder la situation de manière réaliste, avec les chiffres qui permettent de réellement prendre le pouls de la situation.

Valérie Harnois
Professeure, Université TÉLUQ

Geneviève Sirois
Professeure en gestion scolaire, Université TÉLUQ

DOI

https://doi.org/10.64628/AAP.gujuq9na3